



Strasbourg, 18 Avril 2018  
[de11f\_2018.doc]

**T-PVS/DE (2018) 11**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE ET DU MILIEU  
NATUREL DE L'EUROPE

**Comité permanent**

38<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 26-30 novembre 2018

---

**Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des  
espaces protégés**

21 – 22 février 2018  
Palais de l'Europe, Strasbourg, Salle 8

**RAPPORT DE RÉUNION**

*Document préparé par la  
Direction de la Citoyenneté Démocratique et de la Participation*

---

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.  
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

## **1. ACCUEIL ET OUVERTURE DE LA REUNION**

Le nouveau membre et Président du Groupe de spécialistes sur le Diplôme européen des espaces protégés, M. Jan Plesnik (République tchèque), ouvre la réunion le mercredi 21 février 2018. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie pour leur contribution. Il remercie également le Secrétariat pour la préparation de la réunion et des documents de travail.

M. Plesnik invite les participants à effectuer un tour de table pour se présenter aux nouveaux membres de l'Autriche et de la Géorgie.

Au nom du Secrétariat, Eladio Fernández-Galiano informe le Groupe qu'en 2017, le programme d'activités du Diplôme européen a été mis en œuvre avec succès et que les modifications au Règlement du Diplôme européen telles que proposées par le Groupe de spécialistes en 2016 ont finalement été approuvées par le Comité des Ministres le 31 janvier 2018.

La liste des participants est disponible [ici](#).

## **2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Le Groupe adopte le projet d'ordre du jour (voir document [T-PVS/DE\(2018\)01](#)).

## **3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE**

### **3.1 BREVE PRESENTATION DU RAPPORT DE LA REUNION TENUE PAR LE GROUPE EN 2017 ET DES ACTIVITES MENEES DURANT L'ANNEE ECOULEE**

Le Président fait une rapide synthèse des activités du Groupe en 2017.

### **3.2 SUITES DONNEES PAR LE SECRETARIAT AUX CONCLUSIONS DE LA REUNION 2017 DU GROUPE DE SPECIALISTES**

Iva Obretenova, Secrétaire de la Convention de Berne, présente les suites données aux décisions prises par le Groupe de spécialistes lors de sa réunion de 2017. Elle signale notamment que le Comité permanent de la Convention de Berne a pris note du retrait du Diplôme européen au Parc national de Bialowieza et qu'il a décidé de soumettre au Comité des Ministres pour approbation formelle les projets de Résolutions sur le renouvellement du Diplôme européen de 7 espaces protégés dont le rapport d'expertise sur les lieux a été examiné par le Groupe de spécialistes en 2017.

Elle informe également les participants du fait que le Secrétariat travaille actuellement au développement stratégique du Diplôme européen en vue d'harmoniser tant les rapports annuels des espaces diplômés que ceux des experts indépendants, et d'accroître la visibilité du Diplôme.

## **4. DISTINCTION ENTRE LES CONDITIONS ET LES RECOMMANDATIONS ACCOMPAGNANT L'OCTROI OU LE RENOUVELLEMENT DU DIPLOME EUROPEEN**

M. Michael Usher présente le document de réflexion précisant la différence entre les « conditions » et les « recommandations » dont s'accompagnent les Résolutions relatives à l'octroi ou au renouvellement du Diplôme européen. En effet, les discussions sur la différence entre ces deux notions sont fréquentes lors de l'examen des conclusions des expertises sur les lieux.

Le Groupe de spécialistes reconnaît que l'adoption d'une approche commune à cet égard contribuera à harmoniser les conclusions des experts indépendants et ses propres décisions.

Se fondant sur les deux principaux critères énoncés dans le Règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés (à savoir l'« intérêt européen exceptionnel » et l'existence de « mesures de protection » – voir [CM/ResDip\(2008\)1](#)), le Groupe de spécialistes considère que les conditions sont des éléments fondamentaux pour la préservation des valeurs pan-européennes d'un espace et qu'elles doivent être satisfaites par les autorités avant l'expiration d'un délai clairement défini. La non-satisfaction des conditions peut constituer un motif de retrait ou de non-renouvellement du Diplôme européen.

Quant aux recommandations, il s'agit de suggestions d'amélioration que les autorités devraient sérieusement prendre en considération.

Les membres du Groupe de spécialistes saluent le document établi par Michael Usher et s'accordent sur l'approche commune permettant de distinguer les conditions des recommandations, sous réserve que des dates butoirs et/ou des calendriers soient fixé(e)s aux autorités pour se conformer aux conditions.

Ils demandent au Secrétariat de joindre ce document au mandat des experts indépendants chargés des expertises sur les lieux.

Le document final peut être consulté via le lien suivant : [T-PVS/DE\(2018\)06](#).

## **5. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Le Groupe de spécialistes examine les rapports d'expertise sur les lieux de 13 espaces dont le Diplôme européen expirera en 2018 et pourrait être renouvelé.

### **a. Réserve nationale de la biosphère de l'Oka (Fédération de Russie)**

L'experte indépendante, Mme Blanca Ramos, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans la Réserve nationale de la biosphère de l'Oka (rapport [T-PVS/DE\(2017\)22](#)). Se fondant sur ses constats, elle propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'experte et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de cinq recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve nationale de la biosphère de l'Oka, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

### **b. Parc national du Mercantour (France)**

L'expert indépendant, M. Olivier Biber, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux au Parc national du Mercantour (rapport [T-PVS/DE\(2018\)05](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de cinq recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national du Mercantour, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

### **c. Île de Montecristo (Italie)**

L'expert indépendant, M. Olivier Biber, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux sur l'Île de Montecristo (rapport [T-PVS/DE\(2018\)04](#)).

Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen de l'Île de Montecristo, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne et à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

#### **d. Réserve naturelle nationale de Dobročský (République slovaque)**

L'expert indépendant, M. Robert Brunner, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux à la Réserve naturelle nationale de Dobročský (rapport [T-PVS/DE\(2017\)19](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de quatre recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle nationale de Dobročský, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

#### **e. Parc national du centre des Balkans (Bulgarie)**

L'expert indépendant, M. Pierre Galland, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux au Parc national du centre des Balkans (rapport [T-PVS/DE\(2017\)27](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de huit recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national du centre des Balkans, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

#### **f. Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany (Hongrie)**

L'expert indépendant, M. Pierre Galland, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux aux Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany (rapport [T-PVS/DE\(2017\)16](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de neuf recommandations le renouvellement du Diplôme européen des Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

**g. Parc national de Belovezhskaya Pushcha (Biélorus)**

L'expert indépendant, M. Hervé Lethier, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux au Parc national de Belovezhskaya Pushcha (rapport [T-PVS/DE\(2017\)15](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et treize recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Belovezhskaya Pushcha, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

**h. Réserve nationale de la biosphère de Teberda (Fédération de Russie)**

L'expert indépendant, M. Hervé Lethier, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux à la Réserve nationale de la biosphère de Teberda (rapport [T-PVS/DE\(2017\)23](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve nationale de la biosphère de Teberda, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

**i. Réserve forestière de Khosrov (Arménie)**

L'expert indépendant, M. Hervé Lethier, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux à la Réserve forestière de Khosrov (rapport [T-PVS/DE\(2017\)17](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de trois conditions et de trois recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve forestière de Khosrov, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

**j. Parc national de Poloniny (République slovaque)**

L'expert indépendant, M. Michael Usher, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux au Parc national de Poloniny (rapport [T-PVS/DE\(2017\)20](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de trois conditions et huit recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Poloniny, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

**k. Région de Burren (Irlande)**

L'expert indépendant, M. Michael Usher, présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de son expertise sur les lieux dans la région de Burren (rapport [T-PVS/DE\(2017\)18](#)). Se fondant sur ses constats, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de quatre recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la région de Burren, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

**l. Réserve naturelle de Naardermeer (Pays-Bas)**

En l'absence de l'experte indépendante, Mme Ana Rainho, le Secrétariat présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de l'expertise sur les lieux qu'a effectuée cette dernière à la Réserve naturelle de Naardermeer (rapport [T-PVS/DE\(2017\)24](#)). Se fondant sur les constats de Mme Rainho, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'experte et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de sept recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle de Naardermeer, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

**m. Parc naturel des Alpes maritimes (Italie)**

En l'absence de l'expert indépendant, M. Joe Sultana, le Secrétariat présente aux membres du Groupe de spécialistes les conclusions de l'expertise sur les lieux qu'a effectuée ce dernier au Parc naturel des Alpes maritimes (rapport [T-PVS/DE\(2017\)21](#)). Se fondant sur les constats de M. Sultana, il propose de renouveler le Diplôme européen de cet espace pour 10 années supplémentaires.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition de l'expert et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit d'une condition et de quatre recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc naturel des Alpes maritimes, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

#### **n. Parc national de Bieszczady (Pologne)**

Lors de sa réunion annuelle 2016, le Groupe de spécialistes avait considéré qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer une expertise sur les lieux au Parc national de Bieszczady.

Se fondant sur les derniers rapports annuels soumis par les autorités gestionnaires du Parc, le Secrétariat informe le Groupe de spécialistes que cet espace satisfait toujours aux critères relatifs au Diplôme européen et que la condition et les recommandations dont s'accompagnait la dernière décision de renouvellement sont totalement ou partiellement respectées.

Le Secrétariat propose le renouvellement du Diplôme du Parc national de Bieszczady pour 10 années supplémentaires, assortissant cette proposition de six recommandations élaborées en consultation avec le réseau des experts indépendants et les autorités gestionnaires du Parc.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition du Secrétariat et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Bieszczady, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

#### **o. Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe (Royaume-Uni)**

Lors de sa réunion annuelle 2016, le Groupe de spécialistes avait considéré qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer une expertise sur les lieux à la Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe.

Se fondant sur les derniers rapports annuels soumis par les autorités gestionnaires de la Réserve, le Secrétariat informe le Groupe de spécialistes que cet espace satisfait toujours aux critères relatifs au Diplôme européen et que les recommandations dont s'accompagnait la dernière décision de renouvellement sont totalement ou partiellement respectées.

Le Secrétariat propose le renouvellement du Diplôme de la Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe pour 10 années supplémentaires, assortissant cette proposition de cinq recommandations élaborées en consultation avec le réseau des experts indépendants et les autorités gestionnaires de la Réserve.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition du Secrétariat et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de cinq recommandations le renouvellement du Diplôme européen de la Réserve naturelle nationale de Beinn, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

#### **p. Parc national de Thayatal (Autriche)**

Lors de sa réunion annuelle 2016, le Groupe de spécialistes avait considéré qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer une expertise sur les lieux au Parc national de Thayatal étant donné que ce dernier avait fait l'objet d'une visite exceptionnelle en 2014.



Se fondant sur les derniers rapports annuels soumis par les autorités gestionnaires du Parc et sur les conclusions de la visite exceptionnelle de 2014, le Secrétariat informe le Groupe de spécialistes que cet espace satisfait toujours aux critères relatifs au Diplôme européen et que les recommandations dont s'accompagnait la dernière décision de renouvellement sont totalement ou partiellement respectées. Le Secrétariat propose le renouvellement du Diplôme du Parc national de Thayatal pour 10 années supplémentaires, assortissant cette proposition de six recommandations élaborées en consultation avec le réseau des experts indépendants et les autorités gestionnaires du Parc.

Les membres du Groupe de spécialistes approuvent la proposition du Secrétariat et, à l'issue de la discussion, adoptent un projet de résolution qui assortit de six recommandations le renouvellement du Diplôme européen du Parc national de Thayatal, comme indiqué dans le document [T-PVS/DE\(2018\)08](#).

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à la validation de ce projet de résolution par le Comité permanent de la Convention de Berne, ainsi qu'à son éventuelle adoption officielle par le Comité des Ministres en 2018.

## **6. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET PAR LE GROUPE DE SPECIALISTES**

Le Secrétariat rappelle les objectifs du rapport annuel ainsi que le mandat du Groupe, qui sont énoncés dans la Résolution [CM/ResDip\(2008\)1](#) sur le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés.

En 2017, 63 des 73 espaces diplômés (soit 86,3 % d'entre eux) ont soumis un rapport annuel. Bien que le nombre de rapports reçus soit identique à celui de l'année précédente, il représente un pourcentage légèrement supérieur à celui de 2016 car il y a moins d'espaces diplômés.

Le Secrétariat attire l'attention des membres du Groupe sur le document [T-PVS/DE\(2018\)09](#), qui présente un tableau récapitulatif des rapports annuels soumis depuis 2012. L'on constate que 2 espaces (la Réserve naturelle des Hautes Fagnes et le Parc naturel germano-luxembourgeois) n'ont pas soumis un seul rapport depuis 2012, et qu'un autre espace (la Réserve naturelle de Scandola) n'en a pas soumis depuis 5 ans. Par ailleurs, plusieurs espaces (le Parc national du Teide, le Parc national du Mercantour, le Parc national de Port-Cros, le Paysage protégé de Bilé Karpaty et le Parc national de Retezat) ne se sont pliés à cet exercice que sporadiquement depuis 2012.

Les rapports annuels sont une composante majeure des expertises sur les lieux, qui, dans la plupart des cas, se déroulent tous les 10 ans. Ils constituent en effet la principale source d'information permettant de suivre l'évolution de la situation dans les espaces diplômés et d'attirer l'attention du Groupe de spécialistes sur de potentielles menaces.

Le Groupe de spécialistes devrait rappeler fermement le caractère obligatoire de ces rapports annuels, tel qu'établi dans le Règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés.

Le Secrétariat informe également le Groupe que l'analyse des rapports reçus au titre de l'année 2017 a pour but d'évaluer la mesure dans laquelle les espaces diplômés ont pris des dispositions pour se conformer aux conditions et/ou recommandations qui accompagnaient l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen.

Les conclusions du Groupe concernant chacun des espaces protégés font l'objet du document [T-PVS/DE\(2018\)10](#).



Le Groupe de spécialistes déplore vivement l'absence de rapports de la part de la Réserve naturelle des Hautes Fagnes et du Parc naturel germano-luxembourgeois depuis 2012, et de la part de la Réserve naturelle de Scandola depuis 2013, ainsi que le trop faible nombre de rapports soumis par le Parc national du Teide, le Parc national du Mercantour, le Parc national du Port-Cros, le Paysage protégé de Bilé Karpaty et le Parc national de Retezat.

Par conséquent, il décide :

- d'ajouter, dans le préambule aux Projets de résolutions d'octroi ou de renouvellement du Diplôme européen, un paragraphe rappelant la nécessité de respecter le Règlement du Diplôme, qui serait libellé comme suit :

*« Rappelant que la possession du Diplôme européen s'accompagne de l'obligation de préserver l'intérêt européen exceptionnel du site, de continuer d'en avoir une gestion exemplaire et de respecter les dispositions de la Résolution CM/ResDip(2008)1, en particulier celles qui concernent les obligations de soumettre un rapport annuel et de donner une visibilité appropriée au Diplôme européen »*

- de concevoir un système de notation qui reflèterait la mesure dans laquelle les espaces diplômés se conforment à l'obligation de soumettre un rapport annuel, et de publier les résultats ainsi obtenus sur les pages web consacrées au Diplôme européen.
- de demander aux gestionnaires des espaces diplômés de préciser, dans leurs rapports annuels, les menaces et risques auxquels leur site est exposé.

## **7. DISCUSSION SUR LES ESPACES NECESSITANT UNE ATTENTION PARTICULIERE DE LA PART DU GROUPE, ET FUTURS RENOUVELLEMENTS**

### **a. Suivi des espaces identifiés en 2017 comme nécessitant une attention particulière [Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne), Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)]**

#### **➤ Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne)**

Cet espace fait l'objet d'une attention particulière parce que les autorités régionales (*Landkreis Heidekreis*) préparent l'installation du parc d'éoliennes de Volkwardingen, qui non seulement dégraderait le paysage exceptionnel et la diversité biologique de la Lande de Lunebourg, mais créerait un obstacle dans un important couloir de migration du Tétralyre et de la Cigogne noire et détruirait un habitat important pour les chauves-souris et les oiseaux, notamment le Milan royal (*Milvus milvus*).

Malgré la décision de 2014 de la Haute Cour administrative de Basse-Saxe déclarant que le document d'aménagement était erroné et supprimant le zonage prévu pour le parc d'éoliennes de Volkwardingen, les autorités régionales ont poursuivi les travaux d'installation d'un parc éolien dans le même secteur.

En 2016, le Groupe de spécialistes s'était déclaré inquiet des allégations de maintien du zonage du parc d'éoliennes de Volkwardingen en dépit de la décision de justice de 2014 ordonnant sa suppression. Il a prié les autorités de faire rapport sur la question et a décidé d'y rester attentif.

Lors de sa réunion 2017, le Groupe a attiré l'attention sur la possibilité de déposer plainte par le biais du système des dossiers de la Convention de Berne.

Si, dans leur rapport annuel 2017, les autorités gestionnaires de la Réserve naturelle ne font plus mention du projet en cours des autorités régionales concernant l'installation d'un parc d'éoliennes dans la région du site, elles déclarent toutefois rencontrer des difficultés assez importantes dans la mise en œuvre des mesures prises pour donner suite aux 13 recommandations dont le renouvellement du Diplôme était assorti. De fait, on constate des insuffisances pour la quasi-totalité d'entre elles.

Le Groupe de spécialistes se déclare préoccupé par le manque de progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations énoncées dans la Résolution renouvelant le Diplôme européen de la Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg.

Il charge le Secrétariat d'entrer en contact avec les autorités fédérales pour comprendre la situation et clarifier les relations actuelles avec les autorités gestionnaires de la Réserve naturelle.

#### ➤ **Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)**

Le principal problème concernant cet espace reste l'adoption officielle d'un nouveau plan de gestion, qui était prévue en 2013.

En outre, à la lumière des informations reçues en 2015, le déclin de l'Ours marsicain (*Ursus arctos marsicanus*), qui est inscrit en tant qu'espèce strictement protégée à l'Annexe II de la Convention de Berne, reste préoccupant.

En 2016, le Groupe de spécialistes avait instamment appelé les autorités à adopter le plan de gestion du Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise et à délimiter les zones adjacentes.

En mars 2017, il a exhorté les autorités à accélérer le processus d'adoption du plan de gestion.

Pendant la période de référence 2017, le plan de gestion était encore en attente d'approbation. Des mesures de gestion spécifiques ont toutefois été mises en œuvre dans le cadre du réseau Natura 2000 de l'UE. Des objectifs de conservation ont été adoptés par le ministère italien de l'Environnement pour les deux zones spéciales de conservation définies en 2017, qui se situent dans l'enceinte du Parc national.

S'agissant de la délimitation des zones adjacentes, les communes ont demandé la révision de la cartographie, ce qui a encore retardé la prise de décision.

Les autorités ont également déclaré dans leur rapport que les mesures de protection prises en faveur de l'Ours marsicain continuaient d'être mises en œuvre.

Le Groupe de spécialistes salue les quelques progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations dont était assorti le renouvellement du Diplôme européen du Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise et décide de réexaminer la situation à sa réunion de 2019.

#### **b. Travaux d'extension d'un aéroport situé à proximité de la Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen » (Pays-Bas) et du Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)**

Au cours de l'année 2017, des défenseurs néerlandais de l'environnement ont attiré l'attention du Secrétariat sur des travaux visant à transformer un petit aéroport civil implanté à proximité de ces deux espaces diplômés (l'aéroport de Lelystad) en un aéroport international essentiellement dédié au transport de vacanciers.

Le ministère néerlandais de l'Infrastructure et de la Gestion des eaux a décidé d'entamer ces travaux en 2018, en vue d'ouvrir le trafic à des vols commerciaux vers des « destinations de vacances » en Europe et dans la région méditerranéenne. À terme, l'aéroport agrandi de Lelystad, dont la mise en service est prévue en avril 2019, gèrerait quelque 45 000 vols, délestant d'autant le trafic saturé de l'aéroport de Schiphol.

L'ouverture de nouvelles lignes aériennes pourrait nuire à un grand nombre de sites Natura 2000, et en particulier aux espaces diplômés du Parc naturel de Weerribben-Wieden et de la Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen ».

Dans leur rapport annuel 2017, les autorités gestionnaires de la Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen » déclarent que les avions ne survoleront la réserve qu'à haute altitude, et que les phases de montée et de descente ne se dérouleront donc pas au-dessus du site.

Les autorités gestionnaires du Parc national de Weerribben-Wieden estiment quant à elles dans leur rapport que l'une des routes passera au-dessus de la réserve naturelle et fera de cet espace aérien une sorte de « circuit d'attente », dans lequel les avions tourneront jusqu'à obtenir la permission d'atterrir à l'aéroport de Lelystad. Elles se montrent prudentes quant à l'impact de ce projet en termes d'émissions et de bruit au-dessus de la zone, et aux perturbations que cela engendrera pour la population et les animaux.

Compte tenu du fait que l'examen du renouvellement des diplômes octroyés à ces deux espaces est prévu pour 2018 et 2019, le Groupe de spécialistes convient qu'il serait judicieux d'effectuer une visite conjointe au Parc national de Weerribben-Wieden et à la Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen » en 2018 pour évaluer si l'extension de l'aéroport de Lelystad affectera l'intérêt européen de ces deux sites.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de donner suite à cette décision en consultation avec les autorités gestionnaires du Parc naturel de Weerribben-Wieden et de la Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen », et d'organiser une visite conjointe en vue d'une expertise sur les lieux.

#### **c. La non-candidature temporaire du Parc naturel germano-luxembourgeois au renouvellement du Diplôme européen**

En 2016, le Groupe de spécialistes avait décidé d'effectuer une expertise sur les lieux au Parc naturel germano-luxembourgeois pour évaluer l'opportunité du renouvellement du Diplôme de ce site en 2018. Cette visite a tout d'abord été reportée à 2017 parce qu'il n'avait pas été possible de s'entendre sur des dates. Puis, en 2017, les autorités gestionnaires du site ont informé le Secrétariat que le Parc n'était plus candidat au renouvellement du Diplôme.

Les nombreuses demandes d'explications soumises aux autorités sont restées sans réponse. Cependant, grâce à l'intervention du représentant du Luxembourg au sein du Comité permanent de la Convention de Berne, le Secrétariat a réussi à savoir que la partie luxembourgeoise de cet espace diplômé transfrontière ne bénéficiait pas du même statut que les autres parcs naturels luxembourgeois. D'ailleurs, les autorités gestionnaires du site cherchent à instaurer une coopération plus étroite et à trouver des synergies avec les Parcs naturels de l'Our et du Mullerthal, qui se situent à proximité et chevauchent même en partie la zone luxembourgeoise du Parc naturel germano-luxembourgeois.

Les autorités gestionnaires du site souhaiteraient faire l'objet d'une expertise sur les lieux l'année prochaine. Ceci serait également l'occasion de rencontrer les autorités gestionnaires des parcs naturels voisins et de les faire adhérer à leur tour aux valeurs du Diplôme européen.

Le Groupe de spécialistes décide de ne pas renouveler le Diplôme européen du Parc naturel germano-luxembourgeois tant que l'expertise sur les lieux n'aura pas été effectuée et qu'il n'aura pas été confirmé que l'intérêt européen du site a été préservé depuis le dernier renouvellement du Diplôme.

Il charge le Secrétariat de suivre l'évolution de la situation en collaboration avec les autorités nationales et les autorités gestionnaires du Parc naturel germano-luxembourgeois et de faire rapport au Groupe sur cette question lors de sa réunion annuelle 2019.

#### **d. Liste des espaces à visiter en 2018 et en 2019 en vue du renouvellement de leur diplôme en 2020**

Le Secrétariat rappelle au Groupe de spécialistes que sur les 13 espaces dont le diplôme arrive à expiration en 2019, 3 ont déjà fait l'objet d'une expertise sur les lieux en 2017, à savoir la Réserve nationale de la biosphère de l'Oka (Fédération de Russie), la Réserve nationale de la biosphère de Teberda (Fédération de Russie) et la Réserve naturelle de Naardermeer (Pays-Bas). 10 espaces diplômés pourraient donc être visités en 2018.

Le Secrétariat souligne que parmi ces 10 espaces figurent notamment le Paysage protégé de la

Wachau, qui doit faire l'objet d'une expertise sur les lieux, la Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen » (voir point 7b), le Parc national du Teide, qui n'a soumis qu'un seul rapport annuel depuis 2012, et la Réserve naturelle de Minsmere, qui doit faire rapport sur la construction d'un réacteur nucléaire au sud du site.

En 2019, 17 espaces pourraient faire l'objet d'une visite en vue du renouvellement de leur diplôme en 2020. Sont notamment concernés la Réserve naturelle de Scandola, qui n'a pas soumis de rapport annuel depuis 2012, et le Parc national de Weerribben-Wieden, qui devrait faire l'objet d'une visite couplée avec celle de la Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen » (voir point 7b).

Le Groupe de spécialistes décide d'effectuer des expertises sur les lieux dans les espaces ci-dessous en vue du renouvellement de leur diplôme en 2019 :

| Nom de l'espace                                           | Pays                 | Date d'octroi du Diplôme | Dernière visite | Visite en 2018                                                                                           |
|-----------------------------------------------------------|----------------------|--------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réserve naturelle du Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee | Allemagne            | 29.11.68                 | 17-19.06.2008   | Robert Brunner<br>Couplée avec la visite de la Réserve naturelle du Wurzacher Ried                       |
| Parc national des Montagnes blanches de Crète             | Grèce                | 13.09.79                 | 7-8.07.2008     | Pas de visite                                                                                            |
| Réserve naturelle de Minsmere                             | Royaume-Uni          | 13.09.79                 | 20-21.06.1998   | Blanca Ramos                                                                                             |
| Côte patrimoniale de Purbeck                              | Royaume-Uni          | 22.06.84                 | 16-18.07.1998   | Ana Rainho                                                                                               |
| Réserve naturelle du Wurzacher Ried                       | Allemagne            | 18.06.89                 | 19-20.06.2008   | Robert Brunner<br>Couplée avec la visite de la Réserve naturelle du Wollmatinger Ried Untersee-Gnadensee |
| Parc national du Teide                                    | Espagne              | 18.06.89                 | 29-30.09.2008   | Michael Usher                                                                                            |
| Paysage protégé de la Wachau                              | Autriche             | 05.09.94                 | 9-10.07.2003    | Pierre Galland                                                                                           |
| Réserve nationale de la biosphère de l'Oka                | Fédération de Russie | 05.09.94                 | 6-7.10.2008     | Effectuée en 2017                                                                                        |
| Réserve nationale de la biosphère de Teberda              | Fédération de Russie | 05.09.94                 | 9-10.10.2008    | Effectuée en 2017                                                                                        |
| Réserve naturelle « De Oostvaardersplassen »              | Pays-Bas             | 09.09.99                 | 18-19.09.2009   | Hervé Lethier<br>Couplée avec celle du Parc national Weerribben-Wieden                                   |

|                                  |          |          |               |                   |
|----------------------------------|----------|----------|---------------|-------------------|
| Parc national de Triglav         | Slovénie | 05.05.04 | 7-8.07.2008   | Pierre Galland    |
| Réserve naturelle de Naardermeer | Pays-Bas | 05.05.04 | 16-17.09.2008 | Effectuée en 2017 |
| Réserve naturelle des Desertas   | Portugal | 02.07.14 | 10-12.06.2013 | Pas de visite     |

Le Groupe de spécialistes décide d'avancer la date des visites prévues dans les espaces ci-dessous dans l'optique du renouvellement de leur diplôme en 2020 :

| Nom de l'espace                              | Pays        | Date d'octroi du Diplôme | Dernière visite  | Visite en 2018                                                                            |
|----------------------------------------------|-------------|--------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réserve naturelle du Boschplaat              | Pays-Bas    | 02.07.70                 | 25-28.08.1999    | Michael Usher                                                                             |
| Zone panoramique de Fair Isle                | Royaume-Uni | 23.09.85                 | 22-25.06.2004    | 2019                                                                                      |
| Réserve naturelle de Scandola                | France      | 23.09.85                 | 29-30.06.1999    | Olivier Biber                                                                             |
| Réserve naturelle intégrale de Sasso Fratino | Italie      | 23.09.85                 | 24-26.05.2004    | 2019                                                                                      |
| Parc national de Doñana                      | Espagne     | 23.09.85                 | 22-24.04.2004    | 2019                                                                                      |
| Parc national de Berchtesgaden               | Allemagne   | 18.06.90                 | 30.08-03.09.2009 | 2019                                                                                      |
| Parc national des Écrins                     | France      | 18.06.90                 | 9-11.08.1999     | Olivier Biber                                                                             |
| Zone protégée d'Ipolytarnóc                  | Hongrie     | 07.11.95                 | 12-13.08.1999    | 2019                                                                                      |
| Zone protégée des collines de Szénás         | Hongrie     | 07.11.95                 | 10-11.08.1999    | 2019                                                                                      |
| Réserve nationale de Biosphère de Berezinsky | Bélarus     | 07.11.95                 | 6-9.07.2009      | 2019                                                                                      |
| Parc national Weerribben-Wieden              | Pays-Bas    | 07.11.95                 | 22-23.09.2009    | Hervé Lethier<br>Couplée avec celle de la Réserve naturelle <i>De Oostvaardersplassen</i> |

|                                                           |                    |            |                  |      |
|-----------------------------------------------------------|--------------------|------------|------------------|------|
| Paysage protégé de Bilé Karpaty                           | République tchèque | 21.06.2000 | 13-22.07.2009    | 2019 |
| Réserve naturelle nationale de Karlštejn                  | République tchèque | 21.06.2000 | 13-22.07.2009    | 2019 |
| Parc national de Podyjí                                   | République tchèque | 21.06.2000 | 13-22.07.2009    | 2019 |
| Réserve de la Biosphère du Delta du Danube                | Roumanie           | 21.06.2000 | 5-11.05.2004     | 2019 |
| Parc régional de Migliarino, San Rossore et Massaciuccoli | Italie             | 15.06.2005 | 11-12.06.2009    | 2019 |
| Zones protégées de Vashlovani                             | Géorgie            | 03.06.2015 | 29.09-01.10.2014 | 2019 |

## 8. HARMONISATION DES RAPPORTS

### a. Liste de référence pour les expertises sur les lieux

Conformément aux conclusions de la réunion 2017 du Groupe de spécialistes, le Secrétariat a élaboré, en consultation avec plusieurs experts indépendants, une liste de référence à l'usage de leurs collègues qui effectuent des expertises sur les lieux aux fins de l'octroi ou du renouvellement du Diplôme aux espaces candidats.

Cette liste fait l'objet du document [T-PVS/DE\(2018\)07](#).

Elle récapitule les points que les experts doivent prendre en considération pendant les visites, leur fournissant par la même occasion un schéma de rapport. Cet outil, fondé sur le règlement du Diplôme européen et ses annexes, contribuera au processus en cours d'harmonisation des rapports.

Le Groupe de spécialistes se félicite de la mise au point de la liste de référence et reconnaît son utilité pour harmoniser les rapports d'expertise et faciliter leur examen.

Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de joindre la liste de référence aux lettres d'invitation donnant mandat aux experts indépendants pour la conduite d'expertises sur les lieux.

### b. Outil en ligne pour l'établissement de rapports

Comme annoncé lors de la réunion 2017 du Groupe de spécialistes, le Secrétariat a étudié la faisabilité d'un outil en ligne pour l'exercice annuel d'établissement de rapports. Cet outil faciliterait le suivi des espaces diplômés, permettrait de donner accès aux rapports à des tiers, et notamment à des ONG, de regrouper en un seul et même lieu toutes les informations pertinentes concernant chaque espace diplômé et de mesurer les progrès accomplis au fil des ans.

La conception d'un tel outil nécessiterait un investissement de 15 000 à 20 000 €, ce que le Secrétariat ne peut pas se permettre compte tenu de la situation budgétaire actuelle.

Le Secrétariat propose donc, à la place, de remanier le site web consacré au Diplôme européen et de créer un « tableau de bord » des espaces diplômés dans lequel seraient insérés, chaque fois que

possible, des liens vers les dossiers de candidature, les rapports annuels et leur évaluation, ainsi que les rapports des expertises sur les lieux.

Le Groupe de spécialistes accepte l'alternative proposée et charge le Secrétariat de créer un tableau de bord en ligne consacré aux espaces diplômés.

### **c. Mise à jour de la base de données relative aux espaces diplômés**

Il y a quelque temps, une base de données très simple indiquant, pour chaque espace protégé, son nom, son code postal, sa surface et la date où elle a obtenu le Diplôme a été créée. Ces informations ont été publiées par l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans la Base de données commune des espaces protégés (*Common Database of Designated Areas* (CDDA)).

Si cette base de données était mise à jour et enrichie, elle pourrait également venir alimenter la base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) de *Protected Planet*, et même renforcer la visibilité du Diplôme européen et des espaces diplômés.

En 2012, le Groupe de spécialistes a examiné le document [T-PVS/DE\(2012\)11](#), qui présente les différents types d'habitat et les régions géographiques déjà représentés au sein du réseau des espaces diplômés, de sorte à identifier les éventuelles lacunes.

Les données figurant dans ce document sont extraites des dossiers de candidature des espaces diplômés.

Le Secrétariat propose de lancer un processus de mise à jour de la base de données relative aux espaces diplômés en s'appuyant soit sur un questionnaire, soit sur le Formulaire standard de données (FSD) actuellement utilisé au sein du réseau Emeraude de zones d'intérêt spécial pour la conservation. Il espère ainsi obtenir un aperçu actualisé des limites des espaces diplômés, ainsi que des espèces et des habitats qu'ils abritent.

Le Groupe de spécialistes se félicite de l'initiative de mettre à jour les bases de données relatives aux espaces diplômés et charge le Secrétariat de lancer le processus.

## **9. VIDEO SUR LE DIPLOME EUROPEEN**

Le Secrétariat présente au Groupe de spécialistes la [vidéo sur le Diplôme européen](#) produite en 2017. Il invite les membres et les experts à la diffuser au sein de leurs réseaux respectifs.

Le Groupe salue les efforts fournis par le Secrétariat pour sensibiliser le public au Diplôme européen et améliorer la communication autour de ce dernier.

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

- Le Secrétariat informe les participants de la réunion commune du Groupe restreint d'experts du Changement climatique et de la biodiversité et du Groupe d'experts Zones protégées et Réseaux écologiques, qui devrait avoir lieu au début du mois d'octobre 2018. À cette occasion, il prévoit d'inviter quelques responsables d'espaces diplômés qui travaillent déjà à l'adoption de mesures d'atténuation et d'adaptation pour faire face au changement climatique.
- M. Pierre Galland, expert indépendant, attire également l'attention du Groupe de spécialistes sur la [publication de l'UICN](#) intitulée « Harmoniser la gestion des sites à désignations internationales multiples : sites Ramsar, sites du patrimoine mondial, réserves de biosphère et géoparcs mondiaux de l'UNESCO ».



Le Groupe de spécialistes charge le Secrétariat de recenser les autres désignations internationales octroyées aux espaces diplômés. Le but de cet exercice est d'améliorer la coordination du suivi du Diplôme européen avec celle d'autres désignations, d'attirer l'attention sur l'existence éventuelle de rapports de suivi complémentaires et de créer des synergies.

#### **11. CONCLUSIONS DE LA REUNION**

Le Président remercie les membres du Groupe, les experts indépendants et le Secrétariat pour leur dévouement et leur contribution aux travaux du Groupe de spécialistes. Il clôt ensuite la réunion.

#### **12. DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

Le Secrétariat communiquera en temps utile la date de la prochaine réunion, prévue en 2019.

## Annexe 1 – Ordre du jour

**MERCREDI 21 FEVRIER 2018**

**9h00 – 9h40 Accueil et ouverture de la réunion**

**1. OUVERTURE DE LA REUNION PAR LE PRESIDENT**

*M. Jan Plesnik (République tchèque), Président du Groupe de spécialistes*

**2. ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**[Document T-PVS/DE (2018)01]**

**3. INFORMATIONS GENERALES SUR LES ACTIVITES PRESENTANT UN INTERET POUR LES TRAVAUX DU GROUPE**

**BREVE PRESENTATION DU RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE EN 2017 ET DES ACTIVITES MENEES AU COURS DE L'ANNEE ECOULEE**

*M. Jan Plesnik, Président du Groupe de spécialistes*

**SUITES DONNEES PAR LE SECRETARIAT AUX CONCLUSIONS DE LA REUNION 2017 DU GROUPE DE SPECIALISTES**

*Mme Iva Obretenova, Secrétaire de la Convention de Berne*

**Rapport de la réunion du GS DEEP [T-PVS/DE (2017) 14]**

**Extrait de la liste des décisions et textes adoptés sur le Diplôme européen des espaces protégés, à la 37<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention de Berne [T-PVS/DE (2018) 02]**

**9h40 – 10h30 Rapports d'évaluation en vue du renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés**

**4. DISTINCTION ENTRE LES CONDITIONS ET LES RECOMMANDATIONS ACCOMPAGNANT L'OCTROI OU LE RENOUELEMENT DU DIPLOME EUROPEEN**

**Document de réflexion sur les « Conditions » et « Recommandations » accompagnant le Diplôme européen des espaces protégés [T-PVS/DE (2018) 06]**

**5. CONCLUSIONS DES MISSIONS CONSULTATIVES, DISCUSSION ET PROPOSITIONS AU COMITE DES MINISTRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

- Réserve nationale de la biosphère de l'Oka (Fédération de Russie) par Mme Blanca Ramos (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve nationale de la biosphère de l'Oka [T-PVS/DE (2017) 22]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve nationale de la biosphère de l'Oka [T-PVS/DE (2018) 08]**

**10h30 – 10h50 PAUSE CAFE**

- Parc national du Mercantour (France) par M. Olivier Biber (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation du Parc national du Mercantour [T-PVS/DE (2018) 05]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du Mercantour [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Île de Montecristo (Italie) par M. Olivier Biber (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation de l'Île de Montecristo [T-PVS/DE (2018) 04]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à l'Île de Montecristo [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Réserve naturelle nationale de Dobročský (République slovaque) par M. Robert Brunner (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle de Dobročský [T-PVS/DE (2017) 19]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle de Dobročský [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Parc national du centre des Balkans (Bulgarie) par M. Pierre Galland (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation du Parc national du centre des Balkans [T-PVS/DE (2017) 27]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national du centre des Balkans [T-PVS/DE (2018) 08]**

|                                     |
|-------------------------------------|
| <b>12h30 – 14h00 PAUSE DEJEUNER</b> |
|-------------------------------------|

|                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14h00– 16h00 Rapports d'évaluation en vue du renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés (suite)</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany (Hongrie) par M. Pierre Galland (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation des Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany [T-PVS/DE (2017) 16]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé aux Phénomènes volcaniques de la péninsule de Tihany [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Parc national de Belovezhskaya Pushcha (Biélorus) par M. Hervé Lethier (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation du Parc national de Belovezhskaya Pushcha [T-PVS/DE (2017) 15]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Belovezhskaya Pushcha [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Réserve nationale de la biosphère de Teberda (Fédération de Russie) par M. Hervé Lethier (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve nationale de la biosphère de Teberda [T-PVS/DE (2017) 23]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve nationale de la biosphère de Teberda [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Réserve forestière de Khosrov (Arménie) par M. Hervé Lethier (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve forestière de Khosrov [T-PVS/DE (2017) 17]**

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve forestière de Khosrov [T-PVS/DE (2018) 08]**

|                                 |
|---------------------------------|
| <b>15h40 – 16h00 PAUSE CAFE</b> |
|---------------------------------|

|                                                                                                                     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>16h00– 18h00 Rapports d'évaluation en vue du renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés (suite)</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

- Parc national de Poloniny (République slovaque) par M. Michael Usher (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation du Parc national de Poloniny [T-PVS/DE (2017) 20]  
Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Poloniny [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Région de Burren (Irlande) par M. Michael Usher (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation de la Région de Burren [T-PVS/DE (2017) 18]  
Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Région de Burren [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Réserve naturelle de Naardermeer (Pays-Bas) par Mme Ana Rainho (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation de la Réserve naturelle de Naardermeer [T-PVS/DE (2017) 24]  
Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle de Naardermeer [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Parc naturel des Alpes maritimes (Italie) par M. Joe Sultana (présentation de 10 minutes, discussion de 15 minutes)

**Rapport de la visite d'évaluation du Parc naturel des Alpes Maritimes [T-PVS/DE (2017) 21]  
Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc naturel des Alpes maritimes [T-PVS/DE (2018) 08]**

**RENOUVELLEMENT DU DIPLOME EUROPEEN AUX ZONES QUI N'ONT PAS BENEFICIE DE VISITE D'EVALUATION**

- Parc national de Thayatal (Autriche)

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Thayatal (Autriche) [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Parc national de Bieszczady (Pologne)

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé au Parc national de Bieszczady [T-PVS/DE (2018) 08]**

- Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe (Royaume-Uni)

**Projet de résolution sur le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés octroyé à la Réserve naturelle nationale de Beinn Eighe [T-PVS/DE (2018) 08]**

**JEUDI 22 FEVRIER 2018**

**9h00 – 10h30 Rapports annuels 2017**

**6. PRESENTATION DES CONCLUSIONS DES RAPPORTS PAR LE SECRETARIAT ET PAR LE GROUPE DE SPECIALISTES**

- Actions suggérées
- Eventuelles visites exceptionnelles sur les lieux à effectuer en 2018

**Compilation des rapports annuels par zone DEEP [T-PVS/DE (2018) 03]**

**Compilation des analyses des rapports annuels [T-PVS/DE (2018) 10]**

**Tableau de suivi des rapports annuels [T-PVS/DE (2018) 09]**

**7. DISCUSSION SUR LES ESPACES APPELANT UNE ATTENTION PARTICULIERE DU GROUPE ET FUTURS RENOUVELLEMENTS**

- Suivi des zones identifiées en 2017 comme nécessitant une attention particulière: Réserve naturelle de la Lande de Lunebourg (Allemagne), Parc national des Abruzzes, du Lazio et du Molise (Italie)
- Travaux d'extension d'un aéroport situé à proximité de la Réserve naturelle "De Oostvaardersplassen" (Pays-Bas) et du Parc national Weerribben-Wieden (Pays-Bas)
- La non-candidature temporaire du Parc naturel germano-luxembourgeois au renouvellement du Diplôme européen
- Projet de liste des espaces à visiter en 2018 et en 2019 en vue du renouvellement de leur diplôme en 2019 et 2020\*

\* En 2018, 10 visites d'évaluation devraient avoir lieu en vue du renouvellement du Diplôme aux zones concernées en 2019. Ces 10 visites complètent les 3 visites déjà effectuées en 2017. En 2019, il y a 17 zones dans ce cas pour un éventuel renouvellement de leur Diplôme en 2020. Le Groupe de spécialistes devrait identifier les zones prioritaires à visiter en 2018 et 2019.

**Compilation des analyses des rapports annuels [T-PVS/DE (2018) 10]**

**Liste des zones pour lesquelles le Diplôme doit être renouvelé en 2019 [T-PVS/DE (2017) 08]**

**Liste des zones pour lesquelles le Diplôme doit être renouvelé en 2020 [T-PVS/DE (2017) 25]**

**10h30 – 10h50 PAUSE CAFE**

**10h50 – 12h30 Développements stratégiques du Diplôme européen**

**8. HARMONISATION DES RAPPORTS**

- Liste de référence pour les expertises sur les lieux

**Liste de référence pour les experts indépendants [T-PVS/DE (2018) 07]**

- Outil en ligne pour l'établissement de rapports
- Mise à jour de la base de données relative aux espaces diplômés

**Analyse des différents types d'habitats et régions biogéographiques représentés  
parmi les zones diplômées [T-PVS/DE (2012)11]**

**9. VIDEO SUR LE DIPLOME EUROPEEN**

[Lien](#) vers la vidéo sur le Diplôme européen des espaces protégés

**10. QUESTIONS DIVERSES**

**11. CONCLUSIONS DE LA REUNION**

**12. DATE DE LA PROCHAINE REUNION**